

GRAND ORIENT DE FRANCE

**Actes
de la
Conférence Publique**

organisée

Mardi 27 mai 2008

en l'Hôtel du Grand Orient de France

16, rue Cadet - 75009 Paris

sur le thème :

**« *Le cheval de Troie.
Sectes et lobbies religieux
à l'assaut de l'Europe* »**

www.godf.org



Conférence publique du 27 mai 2008

« LE CHEVAL DE TROIE. SECTES ET LOBBIES RELIGIEUX À L'ASSAUT DE L'EUROPE »

Orateur : Marcel CONRADT

Assistant parlementaire européen, membre du Grand Orient de Belgique

≡ **Roger CORDIER**

Mesdames, messieurs, monsieur le Président de la Fédération Française du Droit Humain, Madame la Conseillère Fédérale de la Grande Loge Féminine de France., messieurs les Conseillers de l'Ordre, Vénérables Maîtres qui siégés à l'Orient, mes Soeurs, mes Frères.

Je dois excuser notre Grand Maître Jean-Michel QUILLARDET, qui a eu un empêchement pour participer à nos travaux, et ce sera notre Grand Orateur Claude VAILLANT, qui clôturera donc les débats en fin de soirée.

Je voudrais toutefois réserver un accueil particulier au Vénérable Maître de la Respectable Loge « Hiram » de Liège qui est la Loge de référence de notre conférencier, Christian SCHOYSMAN, que je voudrais recevoir au siège du G.O.D.F. avec beaucoup de sympathie et de fraternité, car il a le mérite particulier d'être ce qu'on appelle un néerlandophone de la vallée de Liège ; un paradoxe dans la Belgique d'aujourd'hui qui se débat dans des problèmes du bien vivre ensemble, mais aussi et surtout, c'est un signe d'espoir démontrant que tout est possible entre hommes de bonne volonté. Bienvenue donc, à toi, mon Frère et aux Frères du Grand Orient de Belgique qui sont ici.

Bienvenue à notre conférencier Marcel CONRADT et merci d'avoir bien voulu répondre à notre sollicitation. Je vais vous présenter rapidement Marcel CONRADT avant de le laisser vous exposer le fruit de son énorme travail sur les lobbies européens.

Marcel CONRADT est né à Liège, il fréquente l'école primaire communale de Liège dans le quartier d'Outre Meuse, une école rendue célèbre par Georges Simenon, dans son roman « Pédigrée » qu'il appelait l'école des petits crapuleux. Il faut dire que Simenon fréquenta l'école d'à côté qui était celle des frères catholiques.

Après l'école normale il fut instituteur de 1964 à 1972, chargé ensuite à titre expérimental de classes de rattrapage pour des élèves en difficulté d'apprentissage et de relation.

Reprenant des cours ensuite à l'université de Liège sur le handicap et la psychiatrie infantile, cela l'a amené tout naturellement à la formation des enseignants chargés de ces fameuses classes de rattrapage.

Il travailla au cabinet du Ministre de 1981 à 1985, Ministre des affaires sociales chargé de la politique des personnes handicapées.

En parallèle de 1983 à 1997 il fut chargé de l'évaluation des programmes européens en matière de personnes handicapées.

Entre 1987 et 1997 il organise et gère la coopération universitaire entre l'université de Liège et l'Institut supérieur de Coritiba au Brésil.

Chargé de mission auprès de différents Ministres, éducation, affaires européennes secteur handicapés régional, depuis 2001 Marcel CONRADT est l'assistant parlementaire au Parlement Européen de la députée européenne belge Véronique DE KEYSER.

Ses ouvrages, sa bibliographie :

- Il est co-auteur d'un dictionnaire de la langue des signes Belgique francophone ;
- D'un ouvrage sur la langue des signes portugais ;
- La commune – lieu de vie de la personne handicapée pour le Ministère des Affaires Sociales ;
- et d'autres livres relatifs au handicap et à la politique.

En tant qu'historien local, pendant la période 1950/1975 il produisit un certain nombre d'ouvrages. Son dernier ouvrage en date, est celui qui nous réunit ici, ce soir, et qui vient de paraître aux éditions du Grand Orient de Belgique « Cheval de Troie, sectes et lobbies religieux à l'assaut de l'Europe ».

Sans déflorer le contenu de cet ouvrage, nous devons savoir que les lobbies, pullulent à Bruxelles. Le droit européen régissant 70 à 80 % au moins du droit des états membres, il n'est pas étonnant que l'on s'agite aussi fort, du côté des décideurs européens. Parmi ces lobbies, figurent bien évidemment les marchands mais aussi et surtout les religions, voire les sectes, cherchant à peser de leur influence sur les décisions liées à l'éthique notamment – je citerai la recherche embryonnaire, la procréation assistée, l'avortement, les soins palliatifs, l'euthanasie ou le droit de mourir dans la dignité. Dans tous ces domaines il y a un besoin urgent et important de légiférer, d'où la présence de tous ces lobbies sur le terrain. Présence de plus en plus active depuis la préparation du Traité constitutionnel, rappelons-nous les racines chrétiennes de l'Europe où la référence à un Dieu.

Faut-il, nous, francs-maçons, athées, rationalistes, libres-penseurs, comme le font les courants religieux, monter à l'assaut de l'Europe en contradiction avec notre valeur fondamentale qui est la laïcité et qui devrait nous tenir à l'écart de tous ces jeux d'influence, parce que l'espace public doit rester neutre équidistant de toutes les forces religieuses sans aucune liaison avec aucune ?

Faut-il pratiquer la politique de la chaise vide et laisser le terrain occupé par les adversaires de la laïcité, alors que bien des pays européens nous envient cette laïcité qu'ils n'ont pas ?

Pouvons-nous démissionner en sachant qu'ils comptent sur la France laïque pour progresser à l'intérieur de leur pays respectif ?

Marcel CONRADT va nous conduire sur le chemin de cette réflexion. Mesdames et messieurs, il n'est pas coutumier d'applaudir dans nos réunions de francs-maçons, je vous demanderai donc de respecter cette règle.

La soirée se déroulera de la façon suivante :

Nous allons entendre Monsieur Marcel CONRADT puis la parole sera donnée à la salle, pour quelques interventions auxquelles notre conférencier répondra et nous donnerons ensuite la parole aux Obédiences maçonniques présentes et notre Grand Orateur Claude VAILLANT conclura les travaux.

≡ **Marcel CONRADT**

Une précision d'abord concernant l'exposé que je vais tenter de vous présenter ce soir : de par ma formation et mon travail en tant qu'assistant parlementaire, je me limiterai à ne vous parler que du terrain européen. Vous constaterez que ce terrain européen est très différent du terrain national, ou des terrains nationaux.

Alors, au risque de vous décevoir, je dois vous dire qu'une toute récente actualité m'amène à apporter une rectification de taille tant au titre de la présente Conférence, qu'à celui de mon livre. Le titre n'est plus du tout exact, ni d'actualité.

En effet, aujourd'hui, nous ne pouvons plus parler au niveau du Parlement Européen de lobbies religieux, car, il n'y a plus de lobbies religieux.

En effet, ce jeudi 8 mai le Parlement Européen réuni en séance plénière à Bruxelles, a rejeté par 315 voix l'amendement n° 3 à la résolution d'Alexander STUBB qui visait à réglementer et à donner toute la transparence aux activités des lobbies et des lobbyistes au sein des institutions européennes en général et du Parlement Européen en particulier. Pour la petite histoire, il faut savoir que le mouvement lobby comprend environ 15 000 personnes dont 5 000 travaillent autour ou à l'intérieur du Parlement Européen et qu'il y a environ 2 500 à 2 700 associations, entreprises qui sont représentées.

L'amendement qui a été rejeté le 8 mai visait à inclure explicitement dans la liste des associations à considérer comme lobby je cite « les organisations représentant les églises, les organisations philosophiques et non confessionnelles ».

Cet amendement a été combattu et rejeté par 315 députés (sur 785 mais ils n'étaient pas tous présents)., Tout le parti populaire européen (P.P.E.) à l'exception de 6 d'entre eux a voté contre, mais aussi des députés libéraux comme le général MORILLON.,

117 députés ont soutenu l'amendement visant à reconnaître ces organisations des églises, des organisations philosophiques et non confessionnelles comme des lobbies. Parmi eux quelques socialistes belges et 7 français sur 31. On peut les citer aisément puisqu' il s'agissait d'un vote nominatif. Au niveau des socialistes français qui ont soutenu l'amendement, il y avait notamment Harlem DESIR, Benoît HAMON, Catherine TRAUTMANN, Henri WEBER, PEILLON, et VAUGRENARD.

Par contre, 125 députés se sont abstenus, dont la plupart des socialistes européens et notamment une grande partie de socialistes français. Cela, apparemment au nom du principe de la laïcité ou de peur semble-t-il que cet amendement qui touchait essentiellement les religions ne s'applique également aux organisations non confessionnelles. Enfin, c'est ce que j'ai cru comprendre dans les explications un peu ténébreuses qui m'ont été données.

Le rapporteur, c'est-à-dire l'auteur du texte un P.P.E. finlandais Alexander STUBB, a affirmé pour combattre cet amendement que selon les textes et les traités en vigueur et ceux encore à adopter, les églises étaient à considérer comme des partenaires et non des lobbyistes, et force de constater que l'ami STUBB, sur base du quotidien européen et des textes avait les bons arguments et qu'il a été suivi.

Mais ce rejet ne sera pas sans conséquence. En effet, si ces organisations et notamment les églises quelles qu'elles soient avaient été considérées comme des lobbyistes elles auraient dû se plier aux règles qui devraient bientôt être décidées par le Parlement à savoir : l'inscription dans un registre, la révélation financière, le poids relatif de leurs principaux clients, et surtout leurs sources de financements. Sur ces points, en ce qui concerne les organisations et les partenaires, qui représentent les églises, il n'en sera donc rien puisqu'elles ne sont pas ou plus, des lobbies au sens parlementaire du terme, mais des partenaires. C'est une belle victoire d'un lobbying intensif.

Le titre initialement donné à ma Conférence comme à mon livre, n'est donc plus d'actualité. Il n'y a plus de lobby religieux, ni de sectes à l'assaut de l'Europe, il n'y a que des partenaires. Le Parlement Européen en a décidé ainsi démocratiquement.

Relisons tout de même les définitions de ce mot au dictionnaire : partenaire : collectivité avec laquelle une autre collectivité a des relations d'échange. On parle ainsi de partenaires sociaux, comme on parle de partenaires en matière de danse mais également sur le plan sexuel. En langage sportif : partenaire : personne avec laquelle on est allié, contre d'autres joueurs. Il y a une nuance.

Cela dit, il faut reconnaître qu'Alexander STUBB en parlant de partenaires, n'a pas tort puisque les traités, tant adoptés que ceux qui sont en voie de l'être parlent bien du statut particulier et spécifique des églises et cela officiellement depuis Amsterdam Cela a également été répété et

reprécisé dans le projet avorté de traité constitutionnel en son article 51/52 et cela est à nouveau spécifié dans le traité qualifié de simplifié en son article 17.

Le vote du 8 mai, confirme donc, si besoin, ce statut. Les religions sont indiscutablement des partenaires aux statuts spécifiques!

Le Président du Parlement Européen Monsieur PÖTTERING n'hésite d'ailleurs pas à déjà évoquer un article 17 non encore adopté, pour justifier ses rencontres fréquentes avec les religions. Il appelle cela « anticiper un texte ».

Les organismes travaillant, pour le compte des églises, ne sont donc plus des lobbies, si même, comme les lobbies de leur propre aveu et suivant leurs objectifs ouvertement déclarés, elles ont, je cite « l'intention d'influer non pas sur le droit jurisprudentiel mais sur l'organisation de la politique », elles souhaitent également influencer les décisions politiques et législatives, et reconnaissent également « ne pas s'adresser uniquement aux députés mais s'efforcent d'influencer sur les décisions de l'institution européenne en s'adressant également aux fonctionnaires travaillant aux secrétariats des Commissions parlementaires, aux personnels des groupes politiques et aux assistants des députés (fin de citation) ».

Voilà pour l'actualité toute récente.

Mais, pour être tout à fait objectif, je me dois tout de même de vous préciser, que si cette mesure bénéficie aux églises elle bénéficiera aussi, il ne faut pas l'oublier aux organisations philosophiques non confessionnelles à condition bien sûr que celles-ci se manifestent.

Ah oui, j'oubliais un détail encore plus récent. La semaine dernière nous étions à Strasbourg en session parlementaire. Le Parlement Européen pour la première fois - exemple de la laïcité européenne je suppose -, a accepté de modifier son calendrier 2009 et de se mettre en congé officiel également le lundi de la pâque orthodoxe, et de récupérer ce jour de congé exceptionnel en travaillant un vendredi, jour où d'habitude nous sommes pourtant dans nos circonscriptions politiques.

Mais avant d'en venir à notre Conférence proprement dite, arrêtons-nous un peu sur l'année 2007. Une année particulière à plus d'un titre. 2007, la France, a élu un nouveau Président, un Président dont les déclarations et les positions vis-à-vis de la religion catholique en particulier et parfois de certaines sectes ont été et sont toujours préoccupantes, ce, d'autant plus que la présidence de l'Union Européenne lui reviendra dans les tous prochains jours. 2007, ce fut aussi l'année de la présidence allemande, une présidence du Conseil qui allait de pair avec l'arrivée également d'une nouvelle présidence au Parlement Européen, celle de Hans-Ger PÖTTERING un P.P.E. allemand lui aussi, croyant et pratiquant,. Angela MERKEL et Hans POTTERING firent tous les deux des déclarations assez claires en matière religieuse tant dans le cadre des travaux du traité dit « simplifié » que dans ceux de la réunion du Conseil de mars à Berlin. Certes, ils firent ces déclarations à titre personnel, mais leur statut politique donnait à celles-ci une tonalité tout à fait particulière.

En mars 2007, c'était surtout l'année du 50^e anniversaire de la signature du traité de Rome, l'acte fondateur de l'Union Européenne. Cet anniversaire a donné lieu à des déclarations et à des prises de position des plusieurs responsables politiques européens, des déclarations très claires, sans ambiguïté et inquiétantes pour les partisans de la laïcité de l'état, fut-il européen.

Des déclarations passées pour la plupart inaperçues, pour beaucoup d'européens qu'ils soient civils ou politiques.

En mars 2007 en marge du sommet européen de Berlin, la Conférence des évêques, la COMECE dont nous reparlerons tout à l'heure, donne directement le ton en organisant une Conférence qui portait le sous-titre suivant : « comment refuser la simple idée que l'Europe ait des racines chrétiennes. Le fait-on pour l'Iran avec le chiisme ? »

Dans le même temps, le Président de la République italienne, le socialiste Giorgio NAPOLITANO déclarait : « l'église catholique et les associations d'aspiration religieuse, sont appelées à

participer à la relance de l'Union Européenne en apportant le témoignage des valeurs les plus profondes, placées à la base de la construction d'une Europe unie religieuse ».

PÖTTERING, le nouveau Président du Parlement Européen avait déjà précisé sa position dans un livre qu'il avait écrit quelques années plus tôt. Son livre s'intitulait, « Homme, religion et Europe ». Je vous en lirai un très court extrait :

« Nous pouvons nous estimer heureux que les pères fondateurs de l'Union Européenne n'étaient ni des bureaucrates, ni des technocrates, mais des politiciens expérimentés, mais surtout des chrétiens convaincus, et donc des hommes profondément attachés aux valeurs religieuses de l'Europe. »

Monsieur PÖTTERING pour rassurer le Parlement annonça que son groupe politique, donc le Parti Populaire Européen, était composé de 232 députés, et que ce groupe était particulièrement apte à mener le dialogue inter-culturel, car il est composé de personnes de confessions religieuses différentes et PÖTTERING de préciser : des catholiques romains, des orthodoxes, des anglicans, deux musulmans et un juif et de conclure « nous sommes une communauté œcuménique en soi ». Il est à noter que PÖTTERING ne précise la présence d'aucun membre athée, agnostique, laïque ou incroyant quelconque au sein de son groupe.

Franco FRATTINI, - toujours en mars du sommet de mars 2007 – alors commissaire européen, et aujourd'hui Ministre des Affaires Étrangères de BERLUSCONI déclara :

« Le thème des racines chrétiennes doit retrouver sa place dans l'agenda européen, car cela signifie pouvoir affirmer et affronter le nœud de notre identité européenne, dans la perspective d'un univers religieux qui recommence à s'affirmer ».

Le Président SARKOZY avait eu le mérite d'être très clair dans son livre « La République, les religions et l'espérance ». Il disait notamment « La religion est un élément civilisateur. Il est certain que les valeurs chrétiennes ont été civilisatrices en Europe et leur influence dominante. On peut évoquer la primauté de racines chrétiennes de l'Europe. L'esprit religieux et la pratique religieuse peuvent contribuer à apaiser et à réguler une société de liberté ».

Beaucoup plus inquiétant, Nicolas SARKOZY venant de rencontrer Tom CRUISE, déclarera « qu'on ne pouvait ignorer la légitimité de certaines nouvelles religiosités et que parfois le mot « secte » est utilisé abusivement contre des mouvements spirituels nouveaux ». Sa directrice de cabinet Emmanuelle MIGNON ajoutera – souvenez-vous – en février dernier, que « les sectes n'étaient pas spécialement un problème », avant de se rétracter.

Lors de sa campagne électorale Monsieur SARKOZY sera aussi éloquent. Il parlera ainsi du long manteau d'églises qui recouvre notre pays, du christianisme qui a vu naître notre nation et qui a couvert notre territoire d'églises, de cathédrales, de monuments, cet immense patrimoine de valeurs culturelles, morales intellectuelles, spirituelles que le christianisme nous a léguées. Ces déclarations de Nicolas SARKOZY ont peut-être inspiré le cardinal KASPERS qui représentait le pape à la Conférence de Sibiu qui est la troisième rencontre œcuménique organisée par le Vatican et qui y déclara : « Ceux qui remettent en cause les racines chrétiennes de l'Europe devraient faire un voyage depuis Gibraltar à travers l'Espagne, la France, l'Allemagne, la Scandinavie, et la Pologne jusqu'en Estonie ou encore de Rome via Constantinople, jusqu'à Moscou, ils rencontreront des peuples très différents mais partout ils trouveront la croix, et au milieu de toutes les villes une cathédrale. On ne peut donc contester les racines chrétiennes que si on ferme les yeux ».

Sur le même thème le pape était un peu plus pessimiste. En septembre dernier il avait déclaré, mais il est vrai qu'il était peut-être dans un mauvais jour, « qu'il risquait de ne plus y avoir que les pierres pour parler de christianisme ».

Nicolas SARKOZY, lors de sa campagne présidentielle affirmera encore que « derrière la morale laïque et républicaine, il y avait 2000 ans de chrétienté ». Il ajoutera également qu'il est fondamental que les religions et notamment la catholique dans notre pays participent aux grands débats de société auxquels elles apportent une dimension morale et métaphysique essentielle.

Plus tard, il y aura eu cette déclaration vous vous en souvenez certainement de l'instituteur et du curé.

Quant à Romano PRODI - pour en revenir au sommet de Berlin -, qui était toujours à ce moment là, Premier Ministre du gouvernement italien et ne l'oublions pas ancien Président de la Commission, il déclarera : « Il est souhaitable que soit donné aux églises un rôle de consultation en ces temps d'intégrismes. Les églises sont un des éléments les plus stables de notre société ».

Romano PRODI se transformera ensuite en un « el postino » du Vatican puisqu'il viendra au sommet de Berlin porteur d'un message personnel du pape et de la COMECE.

Finalement, ce sommet de Berlin n'accouchera que d'une souris ou plus exactement d'un préambule de projet de traité dit « simplifié » qui ne parlera que d'héritage culturel, religieux et humaniste. Mais un projet de traité avec un article 17 qui n'est jamais que le copier/coller de l'article 51/52 de feu le traité constitutionnel et qui permet tout.

Benoît XVI un peu déçu par le sommet de Berlin, mais non surpris par la déclaration finale, parlera alors d'apostasie de l'Europe. Une expression déjà utilisée par son prédécesseur Jean-Paul II qui en 2003 évoquait « des intellectuels européens qui vivent comme si Dieu n'existait pas et d'un Jésus-Christ qui aurait disparu de la vie européenne ».

Le message préparé par les Évêques, la veille du sommet de Berlin sera finalement modéré, tout comme le discours prononcé par le pape le 25 mars au départ de Rome.

Les protestants publieront quant à eux une lettre ouverte très mesurée (comme c'est souvent le cas) , une lettre que nous ne pouvons qu'avaliser. Je cite « nous nous engageons à défendre les valeurs fondamentales contre toutes les atteintes et à résister à toute tentative d'abuser de la religion à des fins politiques, ainsi qu'à présenter le plus possible ensemble, nos préoccupations et points de vue aux institutions séculaires européennes ».

Cette fameuse année 2007 se terminera donc par la rencontre œcuménique de Sibiu, qui avancera des arguments comme on vient de le voir, qui feront référence à une Europe chrétienne de l'Atlantique à l'Oural mais également de la Méditerranée à la Baltique et qui évoqueront le plus grand risque qui serait, je cite : « pour notre société européenne non pas les objections de l'athéisme mais l'oubli de Dieu, un oubli qui transgresse les commandements de Dieu ».

Quant aux laïques, les humanistes, représentés à Bruxelles par la seule Fédération Humaniste Européenne ils publieront dans le cadre de la commémoration des 50 ans de la signature du traité de Rome une brochure intitulée « Déclaration de Bruxelles ». Une déclaration et une publication extrêmement discrète, extrêmement peu suivie. Une salle du Parlement Européen avait été réservée et si nous étions 20 à assister à la cérémonie, nous étions beaucoup.

Venons-en, maintenant à la Conférence telle qu'elle avait été initialement prévue et excusez-moi, si je parle encore de lobbies, je n'ai pas eu l'occasion de corriger mon texte et de parler de partenaires.

Le cheval de Troie est certainement l'épisode de la mythologie grecque le plus connu du grand public. Ce mythe sous-entend un assiégeant, un assiégé et un siège d'une certaine durée. Dans notre cas, on peut se demander si au niveau des religions et de l'Union Européenne le parallèle tient. Pour tenter de répondre à ces questions je vais donc essayer d'analyser les rapports qu'entretiennent les religions, toutes les religions sans exception et l'Union Européenne et vice versa, et tenter d'en faire l'historique.

Le droit de ne pas croire, comme celui de croire, est une liberté fondamentale figurant dans les déclarations de Vatican II sur la liberté religieuse. Le Conseil de l'Europe, qui, rappelons le n'a rien à voir avec l'Union Européenne proclamait déjà en 1960 « l'assemblée parlementaire réaffirme que la religion qui inclut l'option de ne pas avoir de religion relève du domaine strictement privé ». En ce qui concerne l'Union Européenne voyons maintenant comment s'est construite sa position par rapport aux religions.

Le fait religieux européen va surtout se manifester au grand jour dans le contexte des travaux de la Convention et de la préparation de feu le traité constitutionnel. Avant cela, il était ressenti comme un puissant lobby, comme un autre.

Cependant, il était présent dès le début de la construction européenne et même bien avant. En effet, il est difficile de nier que la construction européenne a bel et bien été dès sa mise en route animée par le courant démocrate-chrétien avec des politiques comme Robert SCHUMAN, ADENAUER, MONET, GASPERI. Il ne faut pas oublier en tant que belge Paul-Henri SPACK et Jean RAY.

Très tôt cependant beaucoup vont évoquer la possibilité ou le risque c'est à voir d'une Europe vaticane, tant vont se succéder des hauts responsables politiques chrétiens aux différents rouages de la SECA et de la communauté européenne en construction. Un Vatican qui n'hésitait pas déjà à déclarer « que l'on se représente bien ceci, cette culture européenne sera ou bien automatiquement chrétienne et catholique ou alors elle sera consumée par le feu dévastateur pour qui ne compte que la masse et la force physique. Si l'importance des pères fondateurs chrétiens de l'Union Européenne doit être relativisée on ne peut cependant que reconnaître qu'un des principes de base de l'Union Européenne actuelle qui est le principe de subsidiarité est bien d'origine chrétienne et qui plus est issue du catholicisme social. ». En effet, ce principe a été développé dans les années 1890 à Liège au départ de l'école des démocrates chrétiens. Il sera ensuite précisé par Léon XIII dans Rerum novarum. On trouvait cependant déjà ce principe de subsidiarité chez Saint Thomas D'Aquin qui l'évoque pour protéger l'individu contre la toute puissance de l'état. C'est finalement Pie XI qui définira vraiment le principe de subsidiarité en disant ceci « On ne peut enlever aux particuliers pour les transférer à la communauté les attributions dont sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens. Ce serait commettre une injustice en même temps que de troubler l'Ordre social. Les gouvernements se garderont de faire obstacle aux corps et aux institutions intermédiaires ou d'empêcher leurs activités légitimes et efficaces. »

Ce texte affirme ainsi les deux grandes facettes du principe de subsidiarité qui vont être reprises par l'Union Européenne et qui vont en être sa base juridique. Les deux grandes facettes du principe de subsidiarité sont les suivantes :

- Ce que la société civile est capable de faire ne doit pas être réalisé par les pouvoirs publics.
- Au sein des collectivités publiques la collectivité supérieure ne doit pas s'attribuer ce dont la collectivité inférieure est capable de faire.

Ce principe de subsidiarité sera peu à peu introduit dans la construction européenne. D'abord de manière implicite et très discrète dans les textes de la SECA, puis de la SEE, puis de l'Oratom, et c'est finalement en 1983 que l'on voit apparaître au sein du Parlement Européen pour la première fois ce mot. C'est le projet de traité déjà avorté, déposé par le militant communiste SPINELLI membre du premier Parlement Européen élu directement qui va mentionner pour la première fois ce principe.

En 1986 le principe de subsidiarité sera évoqué de manière beaucoup plus explicite avec l'acte unique qui va vraiment l'institutionnaliser en se limitant dans un premier temps il est vrai au domaine de l'environnement. C'est finalement de traité de Maastricht en 1992 qui va concrétiser ce principe en tant qu'instrument d'intégration européenne et principe fondateur.

Subsidiarité, un mot pourtant absent de bon nombre de dictionnaires est défini comme suit par un nouveau mouvement apparu la semaine dernière au Parlement, « un lobby qui exige que ce mot figure désormais au dictionnaire ». Ils donnent comme définition « non féminin : principe selon lequel les décisions doivent être prises au plus près du citoyen ». Ils disent également ceci : « le principe de subsidiarité est depuis des siècles au cœur des réflexions théologiques et politiques. De nos jours, il est très présent dans les statuts, les constitutions et les traités. Le traité de Lisbonne de l'Union Européenne par exemple mentionne le mot subsidiarité plus de trente fois ». Imaginez donc, notre surprise lorsque nous avons constaté que ce n'était pas dans les dictionnaires.

Mais cette utilisation par l'Union Européenne du principe de subsidiarité, un principe incontestablement d'origine chrétienne a été bien évidemment l'occasion rêvée pour le Vatican, je

cite « de rappeler et de montrer dans une Europe où la démocratie et les droits de l'homme sont des valeurs fondamentales son influence dans la maturation de ses valeurs en faisant reconnaître quelles sont le fruit d'une conception chrétienne de l'humanité ».

L'Union Européenne est depuis le début de sa construction un enjeu de taille, pour le Saint Siège. Il faut le reconnaître, toutes les pressions de toutes les églises qu'elles soient chrétiennes, catholiques ou autres, toutes ces pressions se font au grand jour.

Lors du synode des évêques de 1999 Jean-Paul II précisera la pensée vaticane en déclarant ceci : « Nous ne pouvons manquer de rendre grâce au seigneur pour le fait que le christianisme a été pour notre continent un facteur primordial d'unité entre les peuples et les cultures, et de promotion intégrale de l'homme et de ses droits ». La diplomatie vaticane a de toujours manœuvré et fait pression pour qu'on institue un partenariat privilégié entre les églises, l'état du Vatican et les institutions européennes. Elle finira par obtenir gain de cause mais sous une autre forme. Il est cependant bon de se souvenir que dans les années 1960, seules la France et la Belgique s'étaient opposées à toute forme de partenariat avec l'état du Vatican. C'est un statut comparable à celui qu'elle a à l'O.N.U. qu'elle voudrait obtenir au sein de l'Union Européenne.

À ce sujet, il est bon de se souvenir qu'en l'an 2000 une pétition a circulé de par le monde, au départ de parlementaires pour demander une révision du statut privilégié dont bénéficie le Vatican à l'O.N.U. Le texte disait à peu près ceci : « octroyer les privilèges d'un gouvernement à une institution qui est en fait une organisation religieuse constitue une pratique inacceptable, qu'aucun argument ne saurait justifier. Une institution religieuse n'est pas un état. La participation à l'O.N.U. doit être réservée aux seules nations. L'O.N.U. doit rétablir une séparation claire entre les croyances religieuses et le domaine public de la politique internationale ».

Mais revenons-en à notre historique européen. L'Europe va lentement se construire et passer de 6 à 9 en 1973, à 10 en 1981, à 12 en 1986, à 15 en 1995, et enfin à 25 et à 27. Dès 1973, avec son passage à 9 l'Europe devient une réalité beaucoup plus concrète et la perte de contrôle sur celle-ci par le Vatican devient une possibilité. Il est donc important pour le Vatican de récupérer le mouvement et de l'encadrer. C'est Jacques DELORS qui va l'y aider.

Les discours de Jean-Paul II, invité au Parlement Européen en avril 1979, puis en octobre 1988 vont être très clairs et vont mettre en évidence la volonté papale d'officialiser l'application étroite entre l'église, la sienne principalement et les institutions européennes au plus haut niveau.

Il faut savoir également que lorsque Jean-Paul II, ou Benoît XVI sont invités au Parlement, ils ne sont pas invités en tant que papes, ils sont chaque fois invités en tant que chefs d'état du Vatican. Dans le premier discours du pape, il dira ceci « comment l'église pourrait-elle se désintéresser de la construction européenne, elle, qui est implantée depuis des siècles dans les peuples qui la composent et qui les a un jour portés sur les fonds baptismaux. Peuples, pour qui la foi chrétienne est et demeure l'un des éléments de leur identité culturelle. La vocation du christianisme est d'être présente dans tous les domaines de l'existence. Mon devoir est donc d'insister sur la chose suivante : si l'on venait un jour à remettre en cause les fondements religieux et chrétiens de l'Europe, si l'on supprime du même coup toute référence à l'éthique, alors, on ferait bien plus que rejeter l'héritage chrétien ». Jean-Paul II, ajoutera encore « depuis bientôt deux millénaires, l'Europe offre un exemple très significatif de la fécondité culturelle du christianisme » et il ajoute « qui de par sa nature, ne peut être relégué dans la sphère privée, le christianisme en effet a vocation de profession publique et de présence active dans tous les domaines de la vie y compris, politique. Aussi, mon devoir est-il de souligner avec force que si le substrat religieux et chrétien de ce continent devait en venir à être marginalisé dans son rôle d'inspirateur c'est non seulement tout l'héritage du passé européen qui serait nié mais c'est encore un avenir digne de l'homme européen, croyants ou incroyants qui seraient compromis » et pour terminer « Monsieur le Président, mesdames et messieurs les députés, je prie Dieu de vous inspirer et de vous fortifier dans ce grand dessein ».

Le pape actuel a d'ores et déjà été invité de manière unilatérale par l'actuel Président du Parlement Européen à venir prendre la parole à Strasbourg. Une invitation qui a surpris plus d'un parlementaire. On peut penser que si cette invitation se concrétise malgré de vives oppositions qui s'annoncent, Benoît XVI ne pourra que répéter les positions qu'il a récemment défendues tant

à l'O.N.U. qu'à Washington où il a abordé le thème de la religion civile, du rejet de la fausse dichotomie entre la foi et le choix politique et également où il a parlé que la liberté religieuse qui doit prendre en considération la dimension publique de la religion et la possibilité pour les croyants de participer à la construction de l'ordre social, mais nous n'en sommes pas encore là, puisque l'invitation n'a pas été confirmée.

Revenons-en à Jean-Paul II, qui va dès 1999 préciser très exactement sa conception européenne. Nous abordons là, vraiment, le cœur de la Conférence.

Ainsi Jean-Paul II, dans *Ecclesia in Europa*, lors du synode d'octobre 1999 va développer les quatre axes de la politique vaticane. Il va souligner quatre points principaux qu'il souhaite que l'Union inscrive dans sa législation, ce que l'Europe va faire.

Les points qu'il va défendre :

1. Reconnaissance spécifique des églises ;
2. Définitions plus souples domaines respectifs, spirituels et temporels ;
3. Condamnation de tout type de laïcisme idéologique ou de séparation entre les institutions civiles et les confessions religieuses ;
4. Nécessité que des chrétiens convenablement formés et compétents soient présents dans les diverses instances et institutions européennes pour concourir à définir une convivialité européenne.

L'article 51 du traité constitutionnel et du 17 actuel, était déjà donc dans l'air du temps.

Soutenue par les protestants l'église catholique obtiendra partiellement gain de cause un an plus tard, puisque la reconnaissance de la contribution spécifique des églises, et des communautés religieuses va figurer dans le livre blanc de la gouvernance européenne. La pression vaticane sur l'Europe et ses institutions sera alors maintenue sur cette base lors des travaux de la convention qui préparait feu le traité constitutionnel.

Il y a d'abord eu, rappelez-vous cette bataille autour de références à un Dieu bien précis. Puis à des racines un peu plus floues dans le préambule. Mais on peut se demander quels étaient les arguments avancés pour inscrire des racines chrétiennes et pour y répondre et par souci d'objectivité je vais reprendre les arguments avancés par la COMECE (Commission des Episcopats de la communauté européenne – 25 évêques la composent et ils tiennent à Bruxelles de nombreuses réunions sur les thèmes européens).

Les arguments avancés par les évêques étaient ceux-ci (ces quelques extraits sont tirés de leur site) :

- Le christianisme est une religion mondiale et pluraliste ;
- On pourrait envisager une référence aux héritages religieux et notamment le christianisme ;
- Une référence ouverte inclusive aux racines chrétiennes respecterait tout à fait le principe de laïcité ;
- La contribution du christianisme à la formation des valeurs et principes fondamentaux de l'Union et notamment la centralité de la personne humaine, la solidarité, la subsidiarité et même le communautaire est incontestable.

Une telle référence permettrait aux citoyens européens de mieux s'identifier à la constitution. La foi religieuse reste un des principes à des plus importants facteurs d'identification entre les peuples au-delà des frontières. En construisant cette nouvelle Europe le christianisme est une des clés indispensables à une identité européenne. C'est ce qui lie un gallois à un grec, une portugaise à une polonaise. Pendant le clivage de l'Europe par le rideau de fer, la foi chrétienne était pour beaucoup de citoyens dans les pays de l'est, non seulement une source d'espoir et de confiance, mais aussi le seul lien concret avec le monde libre. Y faire référence dans la constitution serait pour eux, un signe que le projet européen garantirait leur liberté et leur dignité.

Les projets de racines de quelque nature que ce soit, seront finalement rejetés, pour aboutir à cet article 51 qui deviendra 52 après un premier coup constitutionnel. C'est un article beaucoup plus

dangereux que n'importe quelle racine que ce soit, mais c'est un article rappelons-le qui était déjà présent dans le traité de Maastricht, mais qui était peu utilisé, ou bien alors on y prêtait pas attention.

Cet article je vous le cite (il est devenu dans le traité dit « simplifié » l'article 17) :

Il est vraiment la base de tout le jeu de toutes les églises au niveau de l'Union Européenne :

Il a trois points :

« L'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficie en vertu du droit national les églises et les communautés religieuses dans les États membres ;

L'Union respecte également les statuts des organisations philosophiques et non confessionnelles.

Reconnaissant leur identité et leurs contributions spécifiques, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces églises et ces organisations ».

Voilà le texte exact de l'article. Les églises et les organisations confessionnelles, vont à juste titre, s'accrocher à ce texte. Par contre, flairant le piège, un certain nombre de conventionnels et d'organisations représentant la société civile vont s'y opposer. Cet article fera largement débat lors de la campagne référendaire. S'y opposer n'était guère facile. Après le revers subi par les organisations chrétiennes avec le retrait du fameux préambule, d'autant plus difficile que cette fois on parlait bien d'organisations philosophiques et non confessionnelles, ce qui pouvait apparaître comme une victoire pour la laïcité. Mais le texte est à ce point vague, qu'il allait permettre de nombreuses interprétations. Certains, les ont utilisées, d'autres pas. En effet, ce texte soulève bien des questions, car en parlant de religions, que peut-on mettre derrière, reconnaître leur identité. Que signifie également exactement « contributions spécifiques » ? Que veut dire aussi, « dialogue régulier » ? Que veut dire « dialogue ouvert » ? Ouvert à qui et sur quelles bases ? Qu'implique également ce bout de phrase « ne préjuge pas du statut national » ? Que met-on également derrière le mot dialogue ? Et surtout qui met-on derrière le mot « églises » ? Qui sont-elles ? Qui les définit ?

Les évêques eux-mêmes se sont interrogés sur le sens exact à donner à ces phrases. C'est un texte assez long que je vais essayer de vous résumer en ne vous lisant que quelques phrases :

Ils ont dit notamment ceci :

« Il s'agit avant tout de poser les bonnes questions, qui par exemple, représente l'Union ? Lorsque le traité dit que l'Union mène un dialogue, cela veut-il dire toutes les institutions européennes ?

Quel rôle jouera le futur Président permanent du Conseil Européen ? De quelles manières le Parlement Européen peut-il être associé ? Comment définir au plus près les adjectifs « ouvert », « transparent » et « régulier » servant à qualifier ce dialogue ? Quelles sont les églises et associations religieuses, quels sont les critères de choix disponibles ?

Il y a encore de nombreux points soulevés par le Vatican. Finalement sur la base de cet article 51/52 , bon nombre d'associations religieuses et représentants des églises ont vu en cet article la possibilité bien réelle de s'affirmer et de s'infiltrer en toute légalité au sein de l'Union Européenne.

C'est ainsi que de nombreuses associations portant le nom d'église, ou se revendiquant comme telle, comme l'église de scientologie, les témoins de Jéhovah et bien d'autres et même semble-t-il Raël, sous une couverture finlandaise ont fait leur entrée officielle et tout à fait légale et incontestable, dans le cénacle européen. Il faut reconnaître que d'autres, et notamment semble-t-il les laïques, ont décidé de ne pas le faire, **et** beaucoup d'associations laïques se sont limitées à se plaindre du jeu des autres.

Pour mieux comprendre également ce qui se passe, examinons maintenant comment tout cela s'est mis en place au niveau de la Commission.

Jacques DELORS Président de la Commission va en 1994 lancer une initiative intitulée « une âme pour l'Europe ». Il va vraiment aller chercher les églises. On peut affirmer que c'est Jacques DELORS, qui est vraiment à la base de l'entrée légale des églises et des religions au sein de l'Union Européenne. Jacques DELORS définissait d'ailleurs son projet « une âme pour l'Europe » comme ceci : « donner une âme à l'Europe et conférer à l'intégration européenne une spiritualité et une signification sans laquelle elle ne pourrait fonctionner ».

L'initiative de Jacques DELORS vise à développer – selon ses déclarations - un dialogue entre les institutions européennes et les communautés religieuses. Communautés religieuses qui sont invitées dans ce cadre à proposer des projets, séminaires, rencontres etc. qui seront alors entièrement financés par l'Union Européenne, mais des projets, ajoute-t-il visant à mettre en valeur la dimension éthique et spirituelle de la construction européenne dans une union alors composée de 12 membres.

Les églises en échange d'une application européenne – une notion donc qui reste également à définir – peuvent recevoir des subsides européens et la plupart ne s'en privent pas qui leur permettent d'organiser diverses réunions, colloques, conférences, ou manifestations. Celles-ci doivent cependant quelque part promouvoir l'identité européenne. C'est une notion particulièrement floue et ouverte à toutes les interprétations et à toutes les dérives. C'est ainsi que les journées mondiales de la jeunesse de 2005 à Cologne, seront subsidiée par l'Union Européenne grâce à un tour de passe-passe de la Commission et ce, après plusieurs incidents et un vote négatif du Parlement.

Interrogée sur le message européen qu'avait pu véhiculer une telle manifestation, la Commission répondit : « Que le message européen s'y traduisait par la présence d'un stand où l'on distribuait des brochures de l'Union ». L'identité européenne était donc la règle respectée et les journées mondiales de la jeunesse pouvaient être subsidiées en toute légalité avec le seul invité vedette le pape.

Le message interne des journées mondiales de la jeunesse était par contre des plus clair, puisqu'il disait ceci : « nous sommes venus pour l'adorer », il s'agissait du pape bien entendu et pas de l'Europe.

Jacques DELORS dans la foulée va créer lui, le GOPA (Groupe des Conseillers Politiques du Président de la Commission pour les Affaires de Conviction philosophique), la clé de voûte pourrait-on dire de tout le système actuel. Ou peut-être le cheval de Troie?

Jacques SANTERRE qui succède à DELORS laissera fonctionner cette structure sans trop la pousser. Peut-être n'en a-t-il pas eu le temps. Romano PRODI prendra un peu de distance. Il se limitera à maintenir des contacts et un dialogue pluralistes au sens strict du terme, si même en 2007 il se transformera en facteur du Vatican.

L'initiative « une âme pour l'Europe » est alors administrée directement par la Commission, par un Conseiller de PRODI. Elle perd son autonomie financière et est en quelque sorte mise sous tutelle. Elle vise alors à développer la construction d'une Europe des citoyens, et il ne s'agit plus tout à fait de la mobilisation spirituelle de mise sous Jacques DELORS.

José-Manuel BARROSO, dans la foulée du traité constitutionnel alors en cours de ratification et sur la base d'un article qui n'avait pas été adopté et qui n'avait donc aucune valeur légale va réveiller le GOPA et lui donner un coup de fouet spirituel et une toute autre orientation. Avec BARROSO, qui n'a pas hésité à déclarer « que l'Union Européenne et l'église partageaient des valeurs très semblables », c'est le retour en force de toutes les religions. Le dialogue multiconfessionnel qui avait cours sous PRODI, devient avec la Commission BARROSO, des entretiens séparés et à la carte. BARROSO va instituer un monologue avec les religions. Les rencontres avec les organisations non confessionnelles sont rares et souvent le résultat de réclamations ou d'insistance de parlementaires européens qui reçoivent alors des excuses de BARROSO. La dernière en date, monsieur BARROSO répondait ceci quand on l'interrogeait d'avoir au dernier moment décommandé les organisations philosophiques lors d'une réunion et qu'il avait remplacé ces organisations par l'église de scientologie : « la réunion en question était une réunion, telle que celle que la Commission tient en diverses occasions comme à l'issue des Conseils européens et qui rassemblent des participants plus ou moins habituels représentant un large éventail des communautés confessionnelles et philosophiques. On serait effectivement en droit d'attendre de ces réunions qu'elles préfigurent le dialogue ouvert et transparent. Les honorables parlementaires ont sans doute raison de faire observer qu'en cette occasion la réunion n'a pas été à la hauteur de cet idéal. Bien que le traité constitutionnel ne soit pas encore en

vigueur la Commission entend donc rétablir dans le courant de l'année des procédures conformes à l'esprit de cet article ».

Donc BARROSO continue ses réunions séparées, où il n'invite que les religions. De temps en temps il invite donc les associations non confessionnelles et chose exceptionnelle il a reçu il y a peu, les représentants du G.O.D.F. Ce que BARROSO va surtout faire c'est qu'il va donner une touche personnelle au GOPA, il va le débaptiser et le renommer en BEPA. C'est le BEPA qui vraiment va ouvrir les portes de l'Union Européenne à toutes les organisations religieuses. Il se base donc sur l'article 51/52 et le BEPA est donc un organisme de consultation auprès de la Commission européenne pour toutes les matières philosophiques, religieuses, éthiques etc.

Il y a une liste qui comprend environ 50 ou 60 noms d'associations. C'est un peu une liste à la PREVERT et je vais me permettre d'en lire quelques-unes. Donc le BEPA est un organisme consultatif auprès de la Présidence de l'Union ou en application de l'article 51/52, si même il est oublié et que le 17 n'est pas encore adopté. Toutes les églises, toutes les associations religieuses ou non confessionnelles peuvent s'inscrire, à condition d'être, - et là on revient sur l'article 51/52 – reconnu dans un état et à la condition d'avoir un bureau européen. Ils ont un classement en quatre points :

Représentation diplomatique, Saint- Siège, Ordre souverain de Malte

Représentation non diplomatique et vient toute la liste des organismes qui collaborent – je vais en lire quelques-uns :

- Action recherche et enseignement chrétien ;
- Alliance évangélique européenne chrétienne ;
- Archevêque de Chypre ;
- Armée du salut ;
- Toutes les associations qui portent des noms comme des lobbies mais maintenant comme des partenaires, elles n'auront donc pas à donner leurs sources de subventionnement ou de financement. Il y a donc des associations qui s'appellent tout simplement « Europe » ;
- Caritas ;
- Centre européen juif d'information ;
- Centre rabbinique européen ;
- Conférence des organisations catholiques internationales ;
- Commission des églises pour les migrants en Europe ;
- Commission des évêques ;
- Commission justice et paix ;
- Commission des évêques allemands ;
- Communauté internationale des franciscains ;
- Communauté internationale Saint Dominique ;
- Communauté juive de Bruxelles ;
- Conférence des rabbins européens ;
- Conférence juifs européens ;
- Conseil musulman de coopération eu Europe ;
- Église luthérienne finlandaise ;
- Église orthodoxe grecque ;
- Église orthodoxe roumaine ;
- Église orthodoxe russe ;
- Église évangélique ;
- Église de scientologie ;
- Espace spiritualité ;

etc.

La dernière catégorie porte maintenant l'appellation des établissements et associations de convictions. Là, nous allons y retrouver :

La Fédération Humaniste Européenne qui représente normalement au niveau européen tout ce qui serait laïque.

Il faut savoir que tous les autres bureaux sont des bureaux richement dotés, la plupart varient entre 10 ou 50 ou voire même 100 personnes qui travaillent, qui préparent les textes, qui préparent les amendements pour les députés. La pauvre Fédération Humaniste Européenne est censée représenter tout ce qui est laïque et derrière ce mot, vous y mettez tout ce que vous voulez, n'a qu'un temps plein et demi. On peut se demander pourquoi les laïques européens jusqu'à présent ne se sont pas encore organisés pour permettre à cette association qui est censée défendre les intérêts de la laïcité en Europe et de la séparation des églises et de l'état, pourquoi les communautés laïques ne sont pas encore parvenues à se décider à faire fonctionner ce bureau.

Il n'y a pas de sélection, vous voyez que certaines organisations interdites dans un pays, ou qui ont des problèmes dans d'autres, s'y retrouvent. De l'article 51 ou du 17, il est dit que l'Union Européenne respecte et ne préjuge pas le statut dont bénéficient en vertu du droit national les églises, les associations et les communautés religieuses.

Je suis interdit, en Allemagne, en France ou ailleurs, et je reviens éventuellement avec le pavillon espagnol ou avec un autre.

De toute manière comme nous ne sommes plus sur un terrain national, mais sur un terrain européen les difficultés que certaines organisations peuvent avoir au niveau national n'intéressent pas l'Europe puisque l'Union Européenne ne préjuge pas du statut.

Il faut savoir également qu'au niveau du BEPA, le successeur du GOPA, personne ne peut être refusé. Donc, rien n'empêcherait que les organisations maçonniques se présentent même en ordre dispersé. C'est à elles de voir et de décider.

Une récente rencontre m'amène à vous communiquer ce qui suit. La semaine dernière, je donnais une conférence sur le même thème en Belgique. Après celle-ci, j'ai été abordé (très amicalement) par des personnes qui étaient dans le public et qui m'ont annoncé être membres de l'association Raël et qui m'ont dit qu'ils étaient en effet présents au sein du BEPA et qu'ils entraient sous le couvert d'une organisation finlandaise. Une information à vérifier mais très possible

En effet, il est important de savoir que, quand on devient membre du BEPA, on s'inscrit dans la catégorie de son choix. Ce qui signifie que l'on peut très bien s'inscrire dans les associations religieuses, comme on peut s'inscrire dans les organisations non confessionnelles ou bien dans les organisations de convictions, l'Union n'ayant aucune compétence, c'est aux associations de se définir comme elles le souhaitent !

Dire aussi qu'au niveau de l'Union Européenne tout est transparent : toutes les associations religieuses ou non confessionnelles agissent au grand jour. On ne peut faire de procès à aucune église ni à aucune association d'y être puisque le droit européen le permet et les textes également.

Si du côté laïque, certains se plaignent de la situation actuelle, force est de constater - quand on consulte la liste du BEPA et quand on vit comme moi le Parlement depuis une dizaine d'années- que toutes ces organisations sont absentes.

Il faut aussi se savoir qu'en matière " religieuse et non-confessionnelle", l'Europe a des règles totalement différentes que celles des Etats-nations, des règles que nous avons laissé se mettre en place. Je suis quand même assez étonné de ce que les citoyens engagés philosophiquement pour la Laïcité, peuvent accepter ce que fait l'Union Européenne dans ce domaine.

Si les religions agissaient comme cela dans les états nations, il y a longtemps que - dans certains pays- il y aurait eu des réactions beaucoup plus violentes que ce qui se passe actuellement vis-à-vis du Parlement Européen et de ses différentes institutions.

Je tiens la liste à votre disposition. On peut néanmoins la consulter sur le site de la Commission Européenne sous l'appellation BEPA.

Une petite anecdote avant de conclure. Le vote des parlementaires est bien entendu important... Et sur les problèmes éthiques, il faut souvent se compter. Il existe des lobbies qui, comme dans

tous les parlements des Etats-nations tentent d'influencer le vote des parlementaires. C'est un jeu "ordinaire"

Parmi les plus actifs - et toujours de manière tout à fait ouverte et au grand jour- il y a « Eurofam.org » et son site. Un site très intéressant parce qu'il cote tous les députés européens en matière de vote éthique et bien d'autres.

Ainsi, sur "euro-fam.org", chaque député a, comme à l'école primaire, un bulletin et tous ses votes en matière éthique sont cotés par « quelque chose manifestement proche du Vatican ». Le député a, à côté du nom, de la référence à l'amendement, deux cotations : soit un plus, quand il vote bien par rapport aux auteurs du site, soit un moins. Mais, il y a encore au cas où on n'aurait pas bien compris, également à côté de la référence à l'amendement (voté) deux boules : une boule verte quand on a bien voté, et une boule rouge quand le député a mal voté. De plus, chaque année, tous les députés, ont une cotation annuelle.

Je peux vous dire que certains de vos députés de l'extrême droite sont très bien cotés, mais comme ils ne viennent pas souvent et qu'ils ne votent pas souvent et bien Monsieur LE PEN n'a que + 38, certains autres vont jusqu'à + 100. Ceux qui votent " mal" selon le site, ont des cotes négatives.

Et en fin d'année, toujours comme à l'école, le site « eurofam » établit un classement général. Il y a ainsi "la galerie des champions" pour les bons. Les autres sont inscrits dans la "galerie de la honte."

C'est un site que nous conseillons souvent de consulter parce que cela vous permet d'avoir une meilleure idée de ce qui se passe vraiment. C'est un site très important qui va faire pression et qui va lancer des campagnes. Comme ils sont très puissants financièrement, ils ont une équipe qui étudie tous les textes, qui voit tous les amendements qui sont déposés. Ils vont alors lancer par internet des campagnes de pression contre les députés qui ont contresigné l'amendement. Pour déposer un amendement au Parlement Européen, soit c'est un groupe politique qui le présente, soit il faut réunir trente deux (32) signatures. Alors les pressions d'Euro-fam.org commencent au niveau des circonscriptions électorales contre les députés signataires. Ce qui amène parfois le Député à retirer sa signature, et l'amendement est caduc, car il n'a plus le nombre de signatures requises.

Mais, il est grand temps de conclure, j'ai largement dépassé mon temps de parole. Il est vrai que j'aurais encore dû vous parler du retour des concordats mais le temps me manque et je laisse éventuellement cela pour les questions.

Merci de votre écoute.

≡ **Claude VAILLANT – Grand Orateur**

Quelques mots avant l'organisation de notre débat. Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter ici, la bienvenue au nom du Conseil de l'Ordre et de son Grand Maître Jean-Michel QUILLARDET qui ce soir était retenu par les travaux du Conseil Économique et Social. Vous êtes ici dans le temple Groussier - qui est un haut lieu symbolique de la maçonnerie – c'est dans ce temple qu'ont été initiés notamment Victor SCHÖELCHER, Émile LITTRÉ et Jules FERRY parmi tant d'autres républicains.

Le débat que nous allons avoir ce soir se fera selon les règles de notre maison, c'est-à-dire que ceux qui veulent intervenir et poser une question que je souhaite la plus précise possible le manifesteront en levant la main ou en se levant. La parole leur sera donnée et il sera répondu par lot de trois questions.

Nous n'applaudissons pas, vous le savez, nous n'interrompons pas les interventions et nous avons pour respect la parole de l'autre, nous écoutons avec une grande attention ceux qui s'expriment. Je vous remercie, la parole circule dans la salle.

≡ **Un intervenant**

J'ai écouté religieusement ce que vous avez dit. En montant cet escalier prestigieux on voit l'inscription oh combien extraordinaire de Saint-Exupéry qui nous dit, « votre différence loin de me léser, m'enrichit ».

N'est-il pas temps aujourd'hui d'unir ce qui est épars ?

En tant que franc-maçon moi-même et Président de la Coordination pour la Liberté de Conscience, tant en France qu'en Belgique, je défends les minorités de convictions philosophiques et thérapeutiques depuis plus de dix ans. C'est-à-dire que je défends les sectes.

Suis-je le cheval de Troie ?

Dans la maçonnerie aussi étant aussi franc-maçon ?

Je ne puis donc que me réjouir de la décision européenne du 8 mai, je m'en excuse. Nous plaidons pour le dialogue, l'unité, le partage et la culture.

Pensez-vous pouvoir faire évoluer la position du G.O.D.F. sur ce thème – je ne suis pas du Grand orient moi-même – pensez-vous mettre en pratique l'esprit laïque et l'esprit maçonnique en définissant entre autre le terme de secte.

≡ **Une intervenante**

Concernant le GOPA, l'influence qu'ont ces religions, ces lobbies sectaires et religieux, n'est-elle pas due au fait que les autres organisations laïques et non confessionnelles leur laissent la place. C'est ce que l'on remarque aussi au niveau national puisque si l'on prend la situation des places d'hébergements pour les SDF sur Paris, la plupart sont gérées par des organisations religieuses. En France, longtemps les écoles pour les sourds ont été gérées par l'église catholique parce que l'état ne faisait pas son travail. La première religion des sourds en France est « les témoins de Jéhovah » car tous leurs supports sont accessibles en langue des signes. Est-ce que cette influence selon vous, n'est pas due aux faits du désengagement de l'état et des organismes laïques.

≡ **Un intervenant**

Je vous ai entendu parler du rôle des religions autour de l'Union Européenne, on dit souvent que le diable se cache dans les détails, alors, concernant les religions tout tourne autour de la différence entre une secte et une religion. À ma connaissance par exemple, on voit assez rarement des paroissiens défenestrés à la sortie de la confession ou du culte protestant ou de la synagogue. Par contre, je vais vous donner un petit détail, les gradés de la scientologie s'appellent en français les tétans opérationnels et en américain on dit operational citens. Donc ma question est la suivante, en mélangeant un peu dans le même chaudron les religions et ce que je considère comme des escroqueries à alibi religieux est-ce que vous ne pensez pas que votre combat est un peu perdu d'avance, est-ce que vous ne pensez pas que vous vous tirez une balle dans le pied.

≡ **Marcel CONRADT**

Vous défendez comme vous le dites, les sectes, c'est tout à fait votre droit. Comme je l'ai dit tout à l'heure personnellement je n'émetts aucun jugement en la matière. En ma qualité de maçon, n'engageant que ma propre qualité, et n'étant pas couvert pour parler au nom du G.O. de Belgique, c'est tout autre chose.

Vous souhaitez faire évoluer le Grand Orient sur ce thème, chaque Grand Orient évoluera comme il le souhaite.

Personne au niveau de l'Europe ne peut donner une définition ni à église, ni à secte. Certains rappelez-vous avaient dit qu'une église est une secte qui a réussi, tout peut évoluer même la notion de secte. Pour les deux autres questions, l'Union Européenne n'a aucune compétence en la matière puisqu'elle se réfère au droit national.

Sans vouloir cibler, mais l'exemple le plus facile, est l'église de scientologie qui a son bureau tout à fait officiellement rue de la Loi à Bruxelles. Il répond à tous les critères. Si une des églises nationales de scientologie, connaît des problèmes dans un pays, à partir du moment où l'Espagne vient de la reconnaître comme une église au sens plein du terme cela ne pose absolument aucun

problème. C'est ce que je vous disais, ça rentre avec un pavillon de complaisance et c'est exactement la même chose pour tous les autres mouvements actuellement qualifiés de sectaires. Ils rentrent au niveau de l'Union Européenne par n'importe quel des 27 pays membres sans que l'Union Européenne en tant qu'institution générale puisse émettre le moindre re-jugement, ou la moindre critique, ou poser la moindre question.

Oui, les laïques ont laissé la place libre, ils la laissent toujours pour l'instant.

Les bureaux à Bruxelles représentant les organisations religieuses, quelles qu'elles soient, sont très largement dotées tant en personnels qu'en matériels et en bâtiments.

La Fédération Humaniste Européenne qui représente tout ce qui est laïque en Europe, n'a même pas de bureau propre, elle est hébergée à l'université libre de Bruxelles et elle n'a qu'un temps plein et demi pour faire tout le travail.

On vous l'a dit tout à l'heure, je viens de la ville de Liège où les comités d'actions laïques sont assez importants puisqu'en Belgique la laïcité est comme tous les mouvements de convictions reconnue et subsidiée. Rien qu'à Liège une des maisons de la laïcité dispose de 24 personnes en temps plein payées par l'état. Je me demande comment tant au niveau belge que dans chaque état européen nous ne sommes pas capables au moins au niveau de chaque état de détacher au moins une personne. On ne va pas me dire que les laïques et quelque soit ceux que vous mettez derrière nous ne sommes pas capables si nous voulons défendre, sans vouloir même rentrer dans l'idée d'une laïcité de combat, au moins de détacher une personne par état. Nous pourrions permettre à la Fédération Humaniste Européenne d'avoir des moyens. Quand vous dites que nous avons laissé la place libre, vous avez tout à fait raison car, jusqu'à présent personne ne bouge. Je sais que certains orientés et certaines maçonneries sont en train d'essayer de mettre en place des structures. Est-ce qu'elles vont déboucher sur autre chose que de la réflexion et débouchera sur la mise à disposition des personnels, pour permettre d'agir et avoir au moins une laïcité défensive qui permettrait de répondre ?

Le traité de Lisbonne, passera peut-être comme une lettre à la poste. Le seul problème qui reste est l'Irlande puisqu'il y aura référendum. Tous les autres pays ont décidé de ne pas organiser de référendum de manière à ne pas connaître le couac qu'il y a eu la dernière fois. En Belgique, le traité est passé par le Parlement qui l'a approuvé comme un seul homme.

Le problème ne se pose même plus de définir l'infrastructure. Le BEPA est présent, il est légal, à nous, laïques, peut-être de jouer le même jeu et d'intervenir au niveau de ce comité.

≡ **Claude VAILLANT – Grand Orateur**

Pardonnez-moi de prendre la parole quelques instants, mais représentant ici le Grand Orient de France, je ne voudrais pas qu'il subsiste une ambiguïté sur les propos qui ont été tenus au moins vis-à-vis de cette Obédience.

Vous avez monsieur, le droit de soutenir les sectes, de faire leur promotion, et c'est votre liberté de venir le dire ici. Mais je voudrais que les choses soient parfaitement claires, le G.O.D.F. n'entend certainement pas souscrire à la promotion des sectes. Que les choses soient clairement dites, elle entend les combattre, pour la simple raison c'est que nous considérons qu'elles constituent une part non négligeable de l'aliénation de l'homme.

≡ **Xavier MARTIN-DUPONT**

Je collabore à un site qui s'appelle « Prévensecte.com » qui est un site de prévention et d'information sur le phénomène de la dérive sectaire en langue française.

Il faudrait préciser que l'association que représente Monsieur BECOURT, est en fait une émanation de l'église de scientologie même si ses porte-paroles aujourd'hui ne sont plus scientologues. Les scientologues ont pour habitude de mettre en avant des gens qui ne sont pas scientologues pour aller servir leur soupe.

Il faudrait aussi préciser que Monsieur BECOURT a des sentiments assez peu fraternels vis-à-vis de ses FF.: francs-maçons, parce que si ma mémoire est bonne il les a assignés en justice pour une querelle au sujet de l'exclusion de son Obédience. Il faut dire aussi qu'il y a plus dangereux aussi que les sectes, vous avez des pseudos thérapies qui prétendent guérir le cancer avec des

responsables de ces associations qui sont aux commandes de la Capelle C, des gens qui tuent. D'où la violence de ma réaction.

Pour me recentrer sur le débat je voudrais savoir s'il ne serait pas possible pour les députés européens de contrôler le comité Théodule qui s'est échappé de la Commission européenne. À savoir, est-ce qu'on ne peut pas au moins agir au niveau des financements des initiatives de cette institution, de ce fameux bureau qui semble être en roue libre et qui trouve sa légitimité dans l'article 51 du traité.

Est-ce qu'il ne serait pas possible que les députés eux-mêmes exigent même si cela a été refusé du fait d'un amendement que toute personne qui se présente devant eux pour débattre d'un sujet fasse preuve de transparence financière et précise qui elle représente réellement. Ce serait une façon de contrôler même sans avoir le vote de l'amendement.

≡ **Une intervenante**

Le BEPA, est-ce qu'il contribue pécuniairement au fonctionnement des organisations religieuses ou non, ou est-ce que ces organisations s'autofinancent à 100% ?

Cette intrusion du religieux dans le politique, c'est le retour de ce que Victor Hugo appelait le parti cléricale, c'est en fait l'introduction du spirituel dans le temporel et la laïcité, c'est bêtement une loi de séparation entre le temporel et le spirituel.

≡ **Claude BETTETO**

Merci monsieur de la qualité de vos réponses et de votre Conférence. Je souhaiterais revenir sur un point qui m'inquiète énormément. Vous avez dit notamment qu'un des objectifs du Vatican était de prendre une place au sein de l'Union Européenne à l'équivalent de celle qu'il occupe à l'O.N.U. Qu'en est-il de cette stratégie ? Quel est cet état d'avancement ? Comment peut-on compromettre et faire en sorte que cette prétention devienne caduque ? Pourriez-vous nous apporter quelques informations sur ce point particulier.

≡ **Marcel CONRADT**

Le BEPA est financé par la Commission. C'est une structure qui a été mise en place par DELORS, et reprise par les Présidents de Commission successifs et c'est de la compétence totale de la Commission. Le Parlement Européen à ce niveau n'a absolument rien à dire.

Exiger de la part des lobbyistes toute transparence quand ils nous rencontrent. Je pense que cela ne se pose même pas. Quand ils nous rencontrent ils déclinent comme tout être civilisé leur identité et on sait pourquoi ils viennent. Le problème c'est lorsqu'e certains travaillent en sous-main et préparent pour certains députés des textes sur les problèmes éthiques, des textes bien précis, des résolutions ou des amendements et qu'ils y glissent des subtilités. Si les députés ne sont pas bien informés, les subtilités ne ressortent pas. Ces " lobbies" travaillent donc directement avec certains députés et préparent certaines résolutions à la place de ceux-ci.

Une des organisations les plus puissantes en la matière et nous savons qu'elle subsidie de nombreux postes d'assistants parlementaires qu'elle met à la disposition des députés, ce sont les « Légionnaires du Christ ». Cette organisation formerait même des assistants, les paierait et les mettrait ensuite à la disposition des députés. Une information qui ne serait plus à vérifier.

Le "lobbyiste" peut prendre plusieurs formes. Il y a le lobbyiste habillé avec son habit de travail (si je puis dire... avec son badge) et on sait alors à qui on a à faire, mais d'autres travaillent en sous-main avec des députés.

Vous savez qu'au niveau de l'Union Européenne, il y a 20 Commissions. Un député travaille environ sur trois Commissions. Lorsqu'on doit voter pour des législations qui sont préparées dans et par une autre Commission, si on n'a pas suivi le texte, on vote en suivant des listes de votes conçues par son groupe politique. Des mots peuvent cacher certaines finesses et pourraient, si on n'y prend garde passer inaperçus.

Ainsi, une fois on avait demandé aux députés de voter contre la peine de mort. Dans un premier temps on s'est demandé pourquoi on voulait nous faire voter contre la peine de mort puisque la peine de mort doit être abolie pour entrer dans l'Union Européenne. On s'est rendu compte que

tout dépend à qui elle s'applique et quand "commence la vie". Pour certains la vie commence plus tôt que pour d'autres. Pour ceux-là, elle commence dès la conception. Si nous avons suivi en votant pour l'interdiction de la peine de mort, nous votions " indirectement" contre l'interruption volontaire de grossesse.

Je peux vous donner un autre exemple. Le texte proposé parlait de la fin de vie. Les groupes lobbies religieux (pas les catholiques cette fois) ont glissé quelques mots précisant que la fin de vie devait vraiment être "adaptée" au choix de l'individu. Et à un moment dans l'explication du texte, en tout petit, était inscrit, y compris « refuser la transfusion sanguine ».

À un autre moment, on nous a demandé de voter contre l'infanticide cette fois. Bien entendu on peut voter contre l'infanticide, mais encore faut-il savoir quand la vie commence. Si, c'est le 2^e ou le 3^e jour, il est évident qu'à ce moment là, on ne pouvait pas suivre. Donc, dans un premier temps, nous avons dû voter contre et expliquer que nous n'étions pas d'accord sur cette formulation.

Les lobbies s'autofinancent donc à 100%, le BEPA n'a rien à voir, ni la Commission. Ce sont vraiment les organisations qui sont financées par... et par... Par on ne sait pas toujours très bien par qui et c'est pour cela qu'il aurait été intéressant qu'elles soient reconnues comme lobbies, cela les aurait obligé à dire d'où venaient leurs sources de subventionnements. Il est évident que l'organisation dont j'ai parlé tout à l'heure qui a un drapeau finlandais aurait peut-être dû dire que c'était Raël qui la subventionnait.

≡ **Un intervenant**

J'ai compris que l'arène européenne était bien garnie. Aussi j'imagine qu'il y a une cour de justice extrêmement bien structurée derrière tout cela. Alors va-t-elle juger au nom de Dieu, au nom de l'homme ou dans un doux mélange ?

≡ **Une intervenante**

Merci pour votre exposé qui m'a beaucoup intéressée, mais qui m'a glacée. Je suis glacée d'effroi à tout ce qui a été dit. Je suis une laïque de combat, en tant que maçonne, je suis adhérente à des associations laïques comme le Chevalier de La Barre, comme le Comité Laïcité République, et comme la Libre Pensée et je pensais que nous travaillions, que nous agissions, et que nous étions efficaces en France. Mais j'ai bien retenu que toutes les organisations laïques qui plaident pour une laïcité de combat doivent être à Bruxelles, on doit s'unir pour être dans le BEPA.

Le pape vient en France et j'étais contente qu'avec la Libre Pensée nous organisations le dimanche 14 septembre une grande manifestation contre le financement public de la venue du pape en France.

Mais cela ne sert à rien, parce que maintenant en vous écoutant j'ai compris que Bruxelles financera la venue du pape comme elle a financé les journées mondiales de la jeunesse.

≡ **Un intervenant**

Merci monsieur pour votre exposé très riche. Je fais partie d'une association d'éducation populaire « Pour la République sociale » qui est dirigée par le sénateur Jean-Luc MELENCHON, qui fait de la laïcité le centre de son combat quotidien actuellement dans les manifestations sociales.

Le Président SARKOZY après toutes ses positions, ses déclarations bien connues de retour et de remise en question des acquis au niveau de la laïcité, comme des acquis au niveau du droit du travail, et le fait qu'il va devenir Président de l'Europe, est-ce que cela ne constitue pas un danger aussi pour la laïcité ?

≡ **Marcel CONRADT**

Une question à laquelle j'avais oublié de répondre concernant le Vatican. Il n'est pas question qu'il est un statut comparable à celui de l'O.N.U. au sein de l'Union Européenne. Jusqu'à présent il n'y a aucune discussion en la matière mais il est évident qu'il y a toujours le double statut Vatican état temporel et état représenté politiquement. La France laïque a quand même mis les drapeaux en berne lors du décès du dernier pape, parce que c'était un chef d'état.

Au niveau de l'Europe, bien entendu je n'ai pas eu l'occasion d'en parler, la Cour Européenne de Justice peut intervenir et intervient dans certains cas. Je vous donne un exemple : en 1997, la Grèce a été condamnée pour avoir imposé sur la carte d'identité la mention de l'appartenance religieuse. Certes, elle peut intervenir ; c'est une arme également à double tranchant parce que la composition est en perpétuelle mutation. Pour l'instant sa composition fait, que ses arrêts nous sont assez favorables mais les membres peuvent être remplacés. Vous avez vu que Georges BUSH a pu faire avec la Cour Suprême des États-Unis, les jugements se sont trouvés alors un peu différents.

Mais il y a également une autre institution dont je n'ai pas eu le temps de parler qui est intitulée « un réseau d'experts indépendants » qui est liée directement également à la Commission. C'est un comité qui est composé de juristes – un expert par état membre – et c'est lui qui a permis sur base de son arrêt de caler le concordat slovaque qu'il a déclaré complètement contraire à la charte des droits fondamentaux. Nous avons donc deux organismes : la Cour Européenne de Justice, et ce réseau d'experts indépendants qui siège auprès de la Commission.

Il est évident qu'au niveau de SARKOZY, nous avons beaucoup de crainte quant à la nouvelle présidence qui s'annonce, quand on a entendu ses déclarations et les alliances qu'il peut avoir avec différents chefs d'état. Mais un point que je tiens vraiment à souligner. Vous devez être rassurés, vous devez savoir que depuis l'entrée de l'euro, Dieu est avec nous. Si vous regardez bien la pièce de 2 euros hollandaise, vous verrez sur la tranche, gravé en tout petit « Dieu est avec nous ». La députée Véronique DE KEYSER a posé la question à la Commission pour savoir – puisque c'était Dieu au singulier – de quel Dieu il s'agissait ? La Commission a été incapable de répondre à la question.

≡ **Roger CORDIER**

Merci Marcel CONRADT pour cette chute humoristique. Je passe la parole à la Secrétaire Fédérale de la Grande Loge Féminine de France, Jeanine CHAMBON-FONTAINE.

≡ **Jeanine CHAMBON-FONTAINE**

Je représente ici ce soir, la G.L.F.F. qui est très attachée justement à ce principe de laïcité, puisqu'il est inscrit dans notre constitution. Pour toutes les franc-maçonnnes c'est cette année la question qui a été fondamentale. Je ne reviendrai pas sur le BEPA, mais quand effectivement on regarde cette liste et que l'on constate qu'outre la scientologie avec son mouvement commercial, ses insertions dans les soutiens scolaires, ses médecines douces, on trouve également un mouvement comme le SOKA GAKKAI qui est un mouvement légèrement mafieux, on est très inquiet sur ce qui se passe au sein de l'Union Européenne.

Dans ce BEPA, on vous a dit que vous n'aviez qu'un seul mouvement, la Fédération Humaniste Internationale qui représente un peu la laïcité. Qu'en est-il donc de la liberté de ne pas croire ? Qu'en est-il de la séparation du temporel et du spirituel ?

Nous sommes absents, nous sommes restés absents. Nous nous sommes laissé tisser sous les pieds une trappe qui va s'ouvrir. Nous n'avons pas bougé, bien retranché derrière notre bonne conscience, notre liberté de conscience, en nous disant « tout le monde sait ce que nous valons, on n'a pas besoin de bouger ». Maintenant, c'est un peu tard. Je ne sais pas si nous allons arriver à redresser la barre.

Pendant ce temps là, sous couvert également du nouveau traité de Lisbonne on nous prépare en France, de petites modifications à la constitution. Aujourd'hui, on nous a modifié la reconnaissance des langues locales. Je n'ai rien contre les langues locales, mais cela suit le principe de subsidiarité. Quand on ne peut pas passer par l'état, on passe par la Région. Donc, on ouvre de plus en plus des portes et demain, est-ce qu'on va nous remplacer le mot laïcité dans la constitution par « laïcités diverses » ou « diverses laïcités » ? C'est la porte ouverte aux dangers du communautarisme et du communautarisme religieux qui amèneront forcément à une justice qui ne sera pas la même pour tous les citoyens.

Ce communautarisme est particulièrement dangereux parce qu'il est beaucoup plus pesant pour les femmes, que le poids bien souvent des religions.

Cette notion de laïcité et ce qui se passe au BEPA nous a donc, en tant que G.L.F.F. fortement impliquées cette année. Aussi, nous avons depuis un an travaillé sur une structure pour être représentées au sein du BEPA. Les femmes franc-maçonnnes ont décidé d'y aller, et normalement cette structure devrait être prête à fonctionner dès le mois de novembre et nous irons. Nous n'aurons peut-être pas beaucoup de moyens au départ mais si personne n'y va cela continuera. Je pense que lorsque nous aurons ouvert la voie, d'autres suivront. Nous vous attendons.

≡ **Roger CORDIER**

Je passe la parole maintenant à Michel PAYEN, Président de la Fédération Française du Droit Humain.

≡ **Michel PAYEN**

Bonsoir messieurs, mesdames, mes Soeurs et mes Frères. Le D.H. de la Fédération Française de l'Ordre maçonnique mixte international a l'honneur de présider la Commission interobédientielle sur les sectes. Malheureusement elle n'a pas pu se réunir récemment comme elle le fait chaque année, pour cause d'incertitudes en matière de transports.

Naturellement c'est un rendez-vous très important qu'il va falloir provoquer maintenant parce qu'il n'est pas possible que l'on puisse envisager que la parole dans l'espace public soit confisquée par quelques-uns. Le D.H. naturellement comme le G.O.D.F. et comme toutes les Obédiences libérales adogmatiques ne peut que s'opposer à tous les mouvements sectaires parce que l'une de ses valeurs principales, est la liberté de conscience, que sur la base du triptyque républicain « liberté, égalité, fraternité » le D.H. place parmi ses toutes premières valeurs, la valeur de l'autre qui est évidemment celui avec lequel je peux dialoguer quelle que soit sa différence.

La laïcité et notamment la laïcité à la française est un principe politique. En aucune façon une position philosophique ou religieuse, mais un principe politique qui permet de résoudre les tensions qui existent dans toutes les sociétés et de les résoudre de la meilleure façon possible en évitant que certains puissent assurer leur domination. Nous avons opposé la liberté de conscience à la direction de conscience qui était la règle sous l'ancien régime, pour cela il y a eu une révolution. Et bien naturellement nous lutterons pour ne pas revenir en arrière sur ces points.

On voit bien les tentatives pour vouloir remettre en cause ces avancées considérables qui permettent de vivre réellement en démocratie, et qui constituent pour nous, francs-maçons, ce que nous appelons le progrès de l'humanité.

Merci au conférencier pour ce qu'il nous a dit d'éclairant, de riche, de nourrit, et merci au G.O.D.F. d'avoir organisé cette Conférence publique qui est capitale pour ces questions.

≡ **Roger CORDIER**

Je vous signale que le conférencier se tiendra à votre disposition à la sortie, pour ceux qui souhaiteraient une dédicace sur son ouvrage.

≡ **Claude VAILLANT – Grand Orateur**

Dignitaires qui êtes à l'Orient, mes Soeurs, mes Frères, mes chers amis, emprise mentale, éloignement familial, pressions financières intolérables, captations d'héritages, atteinte à la santé mentale et psychique de leurs membres, atteinte dirons-nous tout simplement à leurs droits fondamentaux, mais rassurez-vous tout va bien en France, les sectes sont un non problème.

C'est ce que nous déclarait d'une manière assez inattendue il y a quelques mois Emmanuelle MIGNON, directeur du cabinet du Président de la République. Je dois dire pour rester objectif que, quand même le Premier Ministre, Monsieur FILLON rappelait immédiatement derrière qu'au sujet des sectes, il les considérait comme inadmissible, et inacceptable, et qu'il était du devoir de tous de les combattre.

Voilà qui peut-être remet les pendules à l'heure au sujet d'un dérapage qui a créé, ici et là, vous en conviendrez, quelque émotion.

L'exposé qui a été fait par notre F. : Marcel que je remercie, participe en fait d'un mouvement de pensées qui se veut à la base d'une certaine forme de générosité et de dialogue. D'abord parce

qu'on considère que les religions traditionnelles - c'est paradoxale – seraient quelque peu dépassées mais qu'au nom d'une modernité, d'une mondialisation de la pensée, on pourrait alors se trouver complaisant vis-à-vis de nouveaux mouvements religieux.

Il s'agit pour cela généralement d'une fuite des églises traditionnelles pour rentrer dans des mouvements sectaires. Cela dit, on pourrait quelquefois les comprendre, car j'ai eu le soin de relever quelques éléments les plus marquants d'un parcours que vous reconnaîtrez peut-être et en tout cas qui a été marqué essentiellement par : d'abord des amitiés fascistes, l'intervention que je n'ai pas oubliée en faveur de Pinochet lorsqu'il avait été détenu et arrêté en Angleterre, la béatification de Pie IX, celle du Cardinal SCHUSTER, qui était le meilleur soutien de Mussolini et de l'archevêque STEPINAC, archevêque nazi.

En même temps la protection des prêtres rwandais qui étaient impliqués dans le génocide, et n'oublions pas la canonisation de José-Marie de BALAGUER qui était le fondateur de l'Opus Dei.

Voulez-vous que nous rappelions la maintenance de la crédibilité ou de la crédulité même des masses en maintenant des inepties comme celle du mystère de Fatima, les indulgences qui considèrent à racheter sa conscience moyennant de menues monnaies. La canonisation du père PIOT, les exorcismes qui sont toujours pratiqués, la confirmation de la présence et de l'existence des anges et des miracles, enfin le refus du port du préservatif masculin, l'affirmation en même temps d'une volonté de s'associer aux commandos anti-avortement en se recueillant sur la tombe du professeur Lejeune et en déclarant que pour l'église catholique romaine la femme au foyer était le modèle qu'il fallait suivre.

Voulez-vous que nous pensions en même temps au refus de l'euthanasie, que nous rappelions les condamnations sévères du Vatican contre l'athéisme, le rationalisme, et la déclaration sur la laïcité qui nous mettait dans un état de péché et en même temps le fait, comme il a été rappelé que l'absence de l'idée de Dieu dans la constitution européenne était un manquement grave. Le pape demandait une rectification du texte - ce qui était une première - devant le Parlement italien qui a accepté de le recevoir pour tenir ce discours.

Voulez-vous enfin que nous rappelions que les interventions pour ne pas voter, pour les parlementaires qui avaient participé à l'euthanasie ou qui y étaient favorables, qui avaient en tout cas souscrit à ce texte, à l'avortement également, les injonctions faites aux avocats pour refuser de plaider les affaires de divorce, et les consignes secrètes pour dissimuler jusqu'à il y a peu encore, les lamentables affaires de pédophilie.

Voilà un parcours qui est quand même regrettable.

C'était le parcours de Jean-Paul II.

Ces valeurs là, vous l'avez compris, ne sont certainement pas les valeurs du G.O.D.F. Nous nous faisons une autre idée de la liberté de conscience. Nous ne revendiquons pas la société du « bien penser » ou « des biens pensants », mais celle du « mieux penser ». Si le G.O.D.F. est un ardent défenseur de la laïcité, ce n'est certainement pas comme il a été dit – et je salue les propos qui ont été tenus par les représentants de la G.L.F.F. et du D.H. – pour revendiquer ou imposer une pensée contre une autre. La laïcité c'est l'affirmation d'abord de la liberté de conscience et le respect de la sphère privée, la certitude que personne ne viendra vous indiquer quel est le chemin moral qu'il convient de suivre pour être un bon citoyen. Le phénomène de croire ou de ne pas croire, reste de votre libre détermination. Nous entendons, - et nous nous battons pour cela -, faire en sorte que la morale chrétienne - pour peut-être respectable qu'elle soit, les dialogues peuvent exister sur le sujet - ne soit pas imposée à quiconque comme étant une référence morale.

Le G.O.D.F. n'a pas le sentiment, je le dis, d'avoir participé à la création d'une trappe qui s'ouvrirait sous lui. Nous avons parfaitement conscience que la situation en Europe est assez difficile parce que la laïcité française reste un acquis républicain dont vous connaissez l'histoire, chèrement acquise en 1905 et qui avait suscité avant même, 35 ans de combats difficiles.

Le combat n'est pas toujours définitivement acquis en France et en tout cas sur tout le territoire. Vous savez que je pense naturellement à la Guyane et à l'Alsace – Moselle. Aujourd'hui il y a

encore une réticence du corps politique à pouvoir faire en sorte que le principe de laïcité s'applique sur la totalité de notre territoire.

Le G.O.D.F. au moment de la célébration du centenaire de la laïcité a été reçu par tous les grands corps pratiquement, de l'état et en particulier nous avons remis au Président de l'Assemblée Nationale des cahiers de la laïcité qui ne sont pas simplement des vœux avec une forme d'utopie, mais qui étaient précisément les éléments susceptibles au Parlement de pouvoir faire des propositions de lois extrêmement concrètes pour affirmer le principe de la laïcité.

J'ai aujourd'hui la satisfaction de vous dire qu'un certain nombre de ces propositions sont déjà à l'étude à la Commission des lois au niveau du Parlement et que nous pouvons donc espérer que ce combat continue.

Je dois dire également, que lorsque le Président de la République a tenu les propos, qu'il a tenu qui ont quelque peu troublé les Frères du G.O.D.F. et ceux de la maçonnerie adogmatique, et qu'il a accepté de recevoir une délégation des anciens Grands Maîtres du G.O.D.F., nous lui avons rappelé fermement que nous n'entendions pas que l'on touche à la loi de 1905. Nous avons réaffirmé que sur ce sujet, nous pensons qu'il existait un très large consensus en France qui dépassait naturellement très largement le fer de lance qu'est le G.O.D.F.

Nous avons été reçus également par le Président BARROSO qui, curieusement a tenu un discours extrêmement rassurant sur ses intentions. Mais il faut dire, et je le dois ici, au nom de l'honnêteté intellectuelle que le rapport qui avait été fait dans le Monde, du discours qu'il avait tenu n'était pas exactement le texte du discours qu'il avait lu.

Restons vigilants sur ce point.

Je peux vous dire en tout cas qu'au G.O.D.F. il ne se passe pas un jour sans que nous puissions travailler sur ce sujet. D'abord sous l'animation de notre Frère Roger CORDIER qui préside aux travaux de la Commission de la laïcité et puis il existe une Commission permanente de la laïcité qui toute l'année permet aux Loges de réfléchir, de travailler et de faire des propositions et en même temps d'assurer la vigilance sur le sujet.

Le G.O.D.F. est un pilier de défense de la République et des valeurs fondamentales de la République, celle de la liberté de conscience, me paraît être liée naturellement à la nature même de la République. Nous sommes en totale opposition à toutes formes d'aliénation de la pensée humaine. Nous sommes convaincus que le discours qui est tenu par beaucoup de religieux qui rarement d'ailleurs ont des discours de paix, et par les sectes est antinomique avec la pensée libre que nous entendons avoir et au respect de l'opinion de l'autre.

Je voudrais simplement conclure par cette belle citation du Marquis de Condorcet. Il est important que nous le situions ce soir pour que vous compreniez bien que le G.O.D.F. se réclame de la philosophie des Lumières parce que ces philosophes à l'époque et les encyclopédistes, Diderot le premier ont eu le courage d'affirmer leur liberté de pensées, leur construction de pensées contre le dogme de la pensée, de la culture, de l'autorisation même de pouvoir émettre une pensée qui n'était jamais indépendante en s'affirmant comme des philosophes des Lumières en échappant au dogme de l'église et en affirmant que l'humanisme les dirigeait et que ce qui était fondamental avant toute chose était la libre détermination des hommes, l'affirmation de leurs pensées sur des principes qui étaient déjà ceux de la République avant l'heure.

Nous allons terminer en laissant la parole à Condorcet :

« La vérité appartient à ceux qui la cherchent et non point à ceux qui prétendent la détenir ».

Je vous remercie.



GRAND ORIENT DE FRANCE

Jean-Michel QUILLARDET,
Grand Maître, Président du Conseil de l'Ordre

et les membres du Conseil de l'Ordre reçoivent

Marcel CONRADT, *Assistant Parlementaire européen, membre du Grand Orient de Belgique*

lors de la **Conférence Publique**
qu'ils organisent

le **Mardi 27 mai 2008 à 20h30**

en l'Hôtel du Grand Orient de France - Temple Arthur GROUSSIER
16, rue Cadet - 75009 Paris (Métro Cadet ou Grands Boulevards)

qui traitera du thème :

**« Le cheval de Troie. Sectes et lobbies religieux
à l'assaut de l'Europe »**

avec la participation de

Roger CORDIER, *Chargé de la Laïcité au sein du Conseil de l'Ordre.*

Réservation conseillée auprès de Nicole REVIDON : 01 45 23 74 49 - nicole.revidon@godf-asso.com